

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 26 mars 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_019

OBJET : VOTE AFFECTATION DES RÉSULTATS CONSTATÉS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt quatre et le 26 mars, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **14 mars 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Fabienne CABRERA donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Catherine CAMI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Sylvaine PANABIERE, M. Florian DARCOS donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Idriss BENKHELOUF donne procuration à Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à M. Christian BAGATE, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Pierre OUALLET.

Secrétaire de la séance : M. Xavier-Marie FEDOU

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat constaté lors du Compte Administratif 2023 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget 2024.

Après constatation du résultat de fonctionnement au Compte Administratif, l'assemblée délibérante peut l'affecter tout ou partie au financement de la section investissement ou au financement de la section fonctionnement. Il doit être prioritairement affecté à la couverture du besoin de financement de la section investissement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales, article L2311-5

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2023

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 approuvé précédemment

CONSIDÉRANT que le résultat de clôture du Budget Principal se présente comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	excédent :.....	3 642 743,04 €
	déficit :.....	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : (Délibération affectation N°3 DU 25-03-2021)	excédent :.....	12 040 813,86 €
	déficit :.....	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	excédent :.....	15 683 556,90 €
(A2)	déficit :.....	

Besoin réel de financement de la section d'investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :.....	289 486,30 €
	déficit :.....	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) (Délibération affectation N° 3 DU 25-03-2021)	excédent :.....	
	déficit :.....	2 990 632,78 €
Résultat comptable cumulé	R 001 excédent :.....	
	D 001 déficit :.....	-2 701 146,48 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		3 493 829,31 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		234 228,49 €
Solde des restes à réaliser :		-3 259 600,82 €
(B) Besoin (-) réel de financement		-5 960 747,30 €
Excédent (+) réel de financement		0,00 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		-5 960 747,30 €
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOUS TOTAL R 1068	-5 960 747,30 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1).....		9 722 809,60 €
	TOTAL (A1)	9 722 809,60 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur		
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)		0,00 €

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
	9 722 809,60 €	2 701 146,48 €	0,00 €
			R1068 : excédent de fonctionnement : 5 960 747,30 €

DÉCIDE

Article 1 : D'affecter et de reprendre les résultats 2023 pour le budget principal de la façon suivante :

⇒ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent Reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
	9 722 809,60 €	2 701 146,48 €	0,00 €
			R1068 : excédent de fonctionnement : 5 960 747,30 €

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	28	
Contre	7	M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Fait et délibéré le 26 mars 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Xavier-Marie FEDOU

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH